

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Rapport annuel d'activité consolidé 2024

Résumé

Contenu

Analyse et évaluation du conseil d'administration.....	3
L'Agence en bref.....	5
L'année en bref	5

Analyse et évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'EU-OSHA,

vu:

- le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) no 2062/94 du Conseil;
- règlement financier de l'EU-OSHA du 27 septembre 2019, et notamment son article 48;
- le document unique de programmation 2024-2026 de l'EU-OSHA adopté par le conseil d'administration le 5 décembre 2023 et, en particulier, le programme de travail pour 2024; et
- Rapport annuel d'activité consolidé de l'EU-OSHA de l'ordonnateur pour l'année 2024:

prend acte des résultats obtenus par l'EU-OSHA et prend acte de l'analyse et de l'évaluation suivantes:

1. estime que le rapport annuel d'activité consolidé 2024 présente un compte rendu complet et transparent des activités et des résultats de l'Agence pour l'année; prend acte du fait que le directeur exécutif, en sa qualité d'ordonnateur, n'avait pas de réserve à faire rapport.
2. félicite l'Agence pour l'adoption d'une nouvelle stratégie pour la période 2025-2034, qui a été élaborée en étroite coopération avec le conseil d'administration de l'EU-OSHA et avec la contribution des points focaux; Cette appropriation partagée constitue une base solide pour les travaux de l'EU-OSHA au cours des dix prochaines années et la prépare à contribuer aux priorités de l'UE.
3. félicite l'Agence pour sa contribution significative aux priorités stratégiques de l'Union en matière de sécurité et de santé au travail (SST) définies dans le cadre stratégique de l'Union en matière de SST pour la période 2021-2027, au moyen de plusieurs actions menées seules ou en collaboration avec d'autres, en faveur de lieux de travail plus sûrs et plus sains en Europe; félicite l'Agence pour les bons résultats obtenus; et prend acte en particulier de la contribution de l'Agence:
 - anticiper et gérer l'incidence de la numérisation sur la SST grâce à sa campagne «Lieux de travail sains» intitulée «Travail sûr et sain à l'ère numérique» et l'incidence de la transition écologique grâce à l'étude de prospective sur l'économie circulaire;
 - fournir des données nouvelles et comparables au moyen de deux enquêtes à grande échelle, l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) et l'enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer (WES), qui permettent d'élaborer une politique fondée sur des données probantes;
 - des évaluations des risques de meilleure qualité et plus nombreuses, tout en réduisant la charge administrative pesant sur les employeurs en facilitant le respect de la législation en matière de SST, en mettant particulièrement l'accent sur les MPE et les PME, au moyen de l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA);soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques au moyen de travaux de recherche axés sur des sujets clés en matière de SST, y compris le soutien à la conformité, et de SST dans le secteur de la santé et de l'aide sociale, ainsi que sur des priorités politiques plus larges de l'Union, telles que la compétitivité, en menant des recherches sur les risques psychosociaux et les maladies cardiovasculaires, qui comptent parmi les principales causes de morbidité et de mortalité liées au travail et ont donc un lien direct avec l'offre de main-d'œuvre; et en particulier:
4. se félicite que, dans le cadre de ses travaux en cours sur les risques psychosociaux et les maladies cardiovasculaires, l'EU-OSHA se concentre sur la réduction de deux des principales causes de morbidité et de mortalité liées au travail;

5. constate avec satisfaction que les résultats des indicateurs de performance clés sont très positifs pour toutes les activités et que les objectifs ambitieux ont été atteints dans presque tous les cas;
6. se félicite du taux élevé d'exécution du programme de travail annuel, qui se traduit par une exécution presque totale du budget;
7. souligne l'importance du tripartisme aux niveaux européen et national pour garantir le fonctionnement efficace de l'Agence et de ses points focaux et encourage l'EU-OSHA à poursuivre ses efforts pour diffuser ses activités et dialoguer avec les parties prenantes concernées;
8. reconnaît le rôle clé joué par les points focaux et leurs réseaux nationaux qui incluent les partenaires sociaux pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'EU-OSHA, grâce à la fourniture d'informations et de données de haute qualité provenant du niveau national et contribuant à la planification et à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence, ainsi qu'à leurs efforts de diffusion des travaux de l'Agence dans les États membres;
9. apprécie l'expertise fournie à la Commission européenne en matière de modernisation de l'acquis en matière de SST, par exemple dans le cadre du suivi de l'évaluation ex post de la législation de l'Union en matière de SST et de la contribution à d'importantes initiatives telles que l'approche globale de la santé mentale et le plan pour vaincre le cancer, ainsi que dans d'autres domaines d'action, comme dans le cas de la stratégie de l'Union sur les produits chimiques et de la stratégie numérique de l'Union;
10. salue également la coopération établie avec d'autres agences de l'Union en vue d'un échange d'expertise et de méthodologie ainsi que d'une mise en œuvre conjointe; se félicite des conclusions positives de l'évaluation 2024 de l'EU-OSHA, de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), de la Fondation européenne pour la formation et du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et attend avec intérêt la mise en œuvre du plan d'action visant à donner suite aux recommandations.
11. estime que les systèmes de contrôle interne mis en place par l'Agence sont adéquats, comme l'ont confirmé divers audits;
12. observe que la déclaration d'assurance du directeur exécutif repose sur un système de contrôle solide fondé sur le cadre de contrôle interne. La robustesse du système de contrôle est confirmée par l'absence de constatations significatives de la part du service d'audit interne et de la Cour des comptes européenne.
13. estime que les informations fournies dans le rapport annuel d'activité consolidé donnent au conseil d'administration une assurance raisonnable que les ressources mises à la disposition de l'EU-OSHA en 2024 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière; En outre, les procédures de contrôle en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration demande que le rapport annuel d'activité consolidé 2024 soit transmis, accompagné de cette analyse et de cette évaluation, au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne et à la Cour des comptes européenne.

19 juin 2025

(signé)

Michael Gillen
Président du conseil d'administration

Résumé

L'Agence en bref

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) est une agence de l'Union européenne (UE). Créée en 1994, l'Agence travaille sur la base d'un règlement fondateur, entré en vigueur début 2019.¹ Le règlement définit le mandat et les modalités de gouvernance de l'EU-OSHA.

L'EU-OSHA s'emploie à protéger la sécurité et la santé des travailleurs européens. Pour ce faire, l'Agence mène des recherches visant à soutenir les politiques et la recherche, facilite la mise en place d'outils et de ressources pour renforcer la prévention des risques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) et promeut une culture positive de la prévention des risques afin d'améliorer les conditions de travail en Europe. Grâce à ses divers réseaux, l'EU-OSHA collecte, analyse et diffuse des informations techniques, scientifiques et économiques sur la SST aux différentes parties prenantes. L'éventail des parties prenantes est large: décideurs politiques, partenaires sociaux, professionnels de la SST, autorités, etc. La mission et la vision de l'EU-OSHA jusqu'en 2024 ont été définies dans la stratégie 2022-2027 de l'EU-OSHA adoptée par le conseil d'administration en juin 2022. À l'issue d'une vaste consultation et d'un dialogue approfondi avec les principales parties prenantes, le conseil d'administration a adopté une nouvelle stratégie décennale à la fin de 2024. La nouvelle stratégie s'appuie sur l'expérience accumulée et sur une analyse des défis futurs et définit les priorités stratégiques pour les années 2025-2034. La stratégie constitue une excellente base pour que l'EU-OSHA continue de contribuer à la réalisation des priorités de l'UE.

L'Agence repose sur une structure tripartite, comme c'est la norme dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales. Les acteurs clés de la SST en Europe sont représentés au conseil d'administration de l'Agence: des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des États membres de l'UE-27, ainsi que de la Commission européenne. Un expert nommé par la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen participe également aux travaux du conseil d'administration et, avec les représentants des pays de l'Espace économique européen et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et de l'Autorité européenne du travail (AET), ils ont le statut d'observateurs au sein du conseil d'administration. Alors que le conseil d'administration prend les décisions stratégiques clés, le conseil exécutif supervise la préparation et le suivi efficaces des décisions du conseil d'administration.

Le dialogue tripartite est un élément essentiel, non seulement au stade de la prise de décision, mais aussi au stade de la mise en œuvre du mandat de l'EU-OSHA, tant au niveau européen qu'au niveau des États membres par l'intermédiaire des réseaux nationaux de points focaux tripartites. Les FOP constituent le principal réseau opérationnel de l'Agence. Bien qu'ils ne participent pas directement à la gouvernance de l'Agence, ils jouent un rôle clé en contribuant à la mise en œuvre du programme de travail par l'Agence au niveau national. Ils jouent un rôle central dans le développement et la coordination du réseau tripartite dans les États membres de l'UE. Ce n'est qu'en associant les FOP et leurs réseaux que l'Agence peut atteindre ses objectifs dans les États membres et il est donc décisif que les partenaires du réseau perçoivent le travail de l'Agence comme apportant une valeur ajoutée à leur travail. Grâce à leur contribution, l'EU-OSHA peut s'appuyer sur des informations et des données de haute qualité provenant du niveau national qui alimentent la mise en œuvre des activités de l'Agence, et grâce à ses actions de mise en réseau et de diffusion associant les partenaires sociaux, les travaux de l'EU-OSHA atteignent les publics cibles prévus dans les États membres.

¹ Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) no 2062/94 du Conseil, voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32019R0126>

Lors de la préparation des décisions du conseil d'administration, l'Agence consulte régulièrement ses trois groupes consultatifs, le «groupe consultatif sur les outils et la sensibilisation» (TARAG), le «groupe consultatif sur les connaissances en matière de SST» (OKAG) et le «groupe consultatif sur l'enquête sur l'exposition des travailleurs» (WESAG),² et organise régulièrement des réunions de coordination avec la direction C, unité 2, de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL), qui est le principal partenaire de l'Agence à la Commission.

Sur le plan interne, l'Agence est organisée en quatre unités, dont trois sont opérationnelles (unité de la prévention et de la recherche, unité de la communication et de la promotion et secrétariat du réseau) et une administrative (centre de ressources et de services). Le directeur exécutif est également chef d'unité de l'une des unités opérationnelles (secrétariat du réseau). Le conseil d'administration a délégué des pouvoirs d'autorité investie du pouvoir de nomination au directeur exécutif, tandis que tous les chefs d'unité ainsi qu'un agent temporaire/administrateur du secrétariat du réseau ont délégué des pouvoirs d'ordonnateur.

Le directeur exécutif est secondé dans ses responsabilités de gestion par les chefs d'unité. Des réunions sont régulièrement organisées au niveau de la direction pour suivre les performances de l'Agence, la mise en œuvre du programme de travail annuel et du budget, le suivi des recommandations d'audit, les plans d'action en matière de contrôle interne et de registre des risques, les questions relatives aux ressources humaines ainsi que toute autre question pertinente pour le bon fonctionnement de l'Agence.

Les activités de l'Agence sont mises en œuvre dans le cadre d'une gestion décentralisée directe.

L'année en bref

Principales conclusions relatives aux activités opérationnelles

Jusqu'en 2024, les objectifs stratégiques à long terme de l'Agence ont été établis dans la stratégie 2022-2027 de l'EU-OSHA, qui a été remplacée par une nouvelle stratégie adoptée à la fin de 2024. La stratégie précédente s'est révélée être un cadre efficace pour relever les principaux défis en matière de SST dans l'UE, tels qu'identifiés dans les principaux documents stratégiques de l'UE, en particulier le cadre stratégique de l'UE en matière de SST 2021-2027. Organisée dans six domaines prioritaires, l'EU-OSHA a continué, en 2024, à progresser dans la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Cette conclusion est étayée par les évaluations commandées par l'Agence en 2024, dans le cadre de l'évaluation de l'EU-OSHA par la Commission européenne et de trois autres agences de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) [Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et Fondation européenne pour la formation (ETF)] à partir de 2024, par les retours d'information des parties prenantes recueillis au moyen d'une enquête approfondie en 2024 et par les résultats de l'indicateur clé de performance (ICP).

En particulier, les conclusions et les retours d'information recueillis ont confirmé que l'EU-OSHA a contribué aux priorités stratégiques en fournissant des données probantes et des connaissances sur les risques actuels, nouveaux et émergents sur le lieu de travail. L'évaluation de la Commission confirme le ferme soutien de l'EU-OSHA aux priorités politiques de l'UE et le renforcement du rôle de l'Agence après la pandémie de COVID-19, y compris en dehors de la communauté de la sécurité et de la santé au travail (SST). L'EU-OSHA travaille en étroite collaboration avec d'autres agences et la Commission afin de contribuer à une meilleure préparation à toute crise future en rapport avec le mandat de l'Agence. En outre,

² Le mandat du WESAG a pris fin en novembre 2024 à la suite de l'achèvement de l'activité d'enquête sur l'exposition des travailleurs.

l'Agence procède à une vue d'ensemble de la SST dans le secteur de la santé et de l'aide sociale, qui fournit des informations importantes sur le secteur et soutient la politique dans ce domaine, telle que la stratégie de l'UE en matière de soins de longue durée. L'EU-OSHA poursuit sa collaboration avec les organes de l'UE afin d'intégrer la SST dans d'autres domaines d'action, notamment le changement climatique, dans le cadre de ses travaux avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur l'exposition à la chaleur sur le lieu de travail et l'atténuation de celle-ci.

Les enquêtes menées auprès des parties prenantes en 2024 montrent un fort soutien, 88 % d'entre elles étant d'accord pour dire que l'EU-OSHA répond aux principales priorités en matière de SST, 89 % reconnaissant ses contributions à la recherche et plus de 80 % reconnaissant son rôle dans l'identification des défis futurs. Il s'agit là d'indices solides d'un bon rapport coût-efficacité, tant en termes d'impact que de coûts. Cette constatation est également confirmée par une étude détaillée de l'évaluation de la Commission. L'évaluation de la Commission met également en évidence la capacité d'adaptation de l'EU-OSHA à l'évolution des besoins et son rôle dans l'élaboration des stratégies de l'UE en matière de SST. Ses travaux de prospective ont sensibilisé les décideurs politiques aux risques émergents. L'évaluation ex post de l'étude prospective sur l'économie circulaire indique que les travaux de l'EU-OSHA dans ce domaine ont clairement comblé un déficit de connaissances.

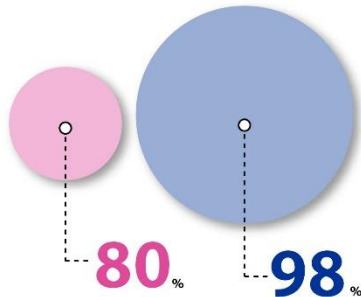
En 2024, l'Agence a atteint ou dépassé la quasi-totalité de ses objectifs en matière d'indicateurs de performance, ce qui reflète, entre autres aspects, l'efficacité de la mise en œuvre et le maintien de la pertinence. L'exécution du budget, les effectifs et l'exécution du programme de travail ont tous obtenu des résultats supérieurs à l'objectif. En particulier, des indicateurs tels que les «performances perçues» (98 %) et l'«incidence sur les politiques» (89 %) témoignent d'un niveau élevé de confiance des parties prenantes et de soutien politique.

D'autres données clés pour 2024 sont liées à l'exécution du budget (99 % alors que l'objectif est de 95 %) et à l'exécution du programme de travail (93 % alors que l'objectif est de 90 %).

En 2024, l'EU-OSHA a lancé une vue d'ensemble de la SST sur les maladies cardiovasculaires, un sujet qui a été mis en évidence comme une priorité dans le cadre stratégique de l'UE étant la deuxième maladie liée au travail en Europe. Des travaux de recherche sont en cours dans le domaine de la SST dans le domaine de la santé et de l'aide sociale, un secteur qui était essentiel pendant la pandémie et pour l'avenir à la lumière de l'évolution démographique. D'autres recherches sur le soutien à la conformité ont été publiées au cours de l'année et un séminaire fructueux sur l'inspection du travail a été organisé avec la participation de tous les États membres et des partenaires sociaux. Sur la base d'un corpus complet de travaux de recherche sur les implications de la numérisation pour la SST, l'Agence mène depuis 2023 une grande campagne «Lieux de travail sains» intitulée «Travail sûr et sain à l'ère numérique», une contribution opportune à l'Année européenne des compétences, car la campagne vise à renforcer les compétences des lieux de travail de l'UE afin qu'ils prospèrent à l'ère numérique. Les travaux relatifs à une vue d'ensemble majeure de la SST sur les risques psychosociaux sont également en cours, ce qui constituera la base de connaissances pour la prochaine campagne «Lieux de travail sains» intitulée «Ensemble pour la santé mentale au travail», qui débutera en 2026.

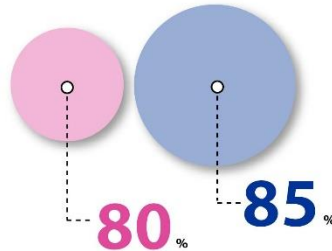
Parmi les autres réalisations importantes en 2024 figurent la finalisation du travail de terrain de l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents 2024, la publication des premières conclusions de l'enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer, des améliorations significatives du baromètre de la SST et les résultats de l'activité de prospective sur l'économie circulaire et la SST.

● PERCEIVED PERFORMANCE

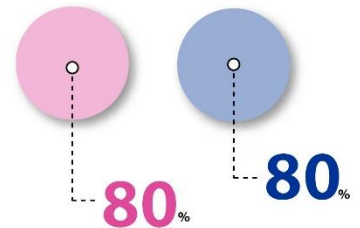


● RELEVANCE TO NEEDS

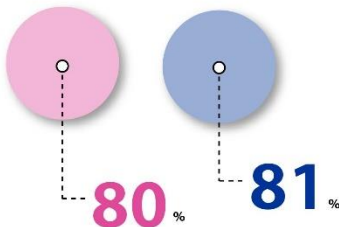
Stakeholders' assessment of relevance



● EU ADDED VALUE

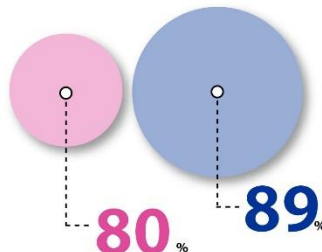


● USEFULNESS

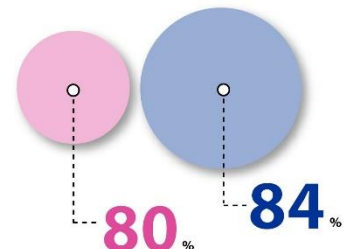


● IMPACT

Policy-making



Workplace practice



Source: EU-OSHA's stakeholders' survey and other surveys carried out in 2024

Principales conclusions relatives à la gestion, au contrôle interne et à l'assurance

Les systèmes de contrôle interne et la gestion des ressources de l'Agence reposent sur une analyse systématique des éléments probants disponibles.

Dans l'ensemble, le directeur exécutif a reçu une assurance raisonnable que les systèmes de contrôle interne de l'Agence étaient adéquats, que la conformité et la mise en œuvre du cadre de contrôle interne étaient satisfaisantes, que les risques faisaient l'objet d'un suivi et d'une atténuation appropriés et que les améliorations et les renforcements nécessaires étaient mis en œuvre.

L'EU-OSHA peut s'appuyer sur diverses sources pour procéder à cette évaluation des processus et des procédures afin de garantir l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Le directeur exécutif a rendu son jugement sur la base: les processus de contrôle en place et les résultats de ces contrôles; les ressources consacrées à la sensibilisation à l'éthique, à l'intégrité et à la prévention de la fraude; les exercices annuels d'évaluation des risques et d'évaluation du cadre de contrôle interne; la nature quantitative et qualitative des non-conformités figurant dans le registre pour 2024; l'assurance reçue par le gestionnaire chargé du contrôle interne; et, enfin et surtout, les avis globalement favorables exprimés dans les rapports finaux par les auditeurs internes et externes et leurs recommandations au cours des dernières années.

Compte tenu de ce qui précède, dans sa déclaration d'assurance, le Directeur exécutif n'a pas jugé nécessaire d'inclure de réserve.